



PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

SE RENDRE A LA PREFECTURE

Adresse : 2, rue du Maréchal Joffre – 64 000 PAU

- Parkings à proximité (payants) : place de Verdun - parking Clémenceau et Aragon
- Arrivée en bus : station Bosquet (de nombreuses lignes de bus desservent cette station)
- Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



- Une boucle à induction magnétique mobile qui amplifie le son , utilisable aux guichets et à la régie, est disponible à l'accueil.

COORDONNEES DE LA PREFECTURE

- Site internet : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr
- Adresse courriel : Utiliser le formulaire « **contactez-nous** » en bas de la page accueil du site internet
- Adresse postale : 2, rue du Maréchal Joffre – 64021 PAU CEDEX
- Serveur vocal interactif (24h/24h et 7j/7) : 05 59 98 24 24
- Service de renseignements téléphoniques (**carte grise - permis de conduire**) : 05 59 98 26 26 du lundi au vendredi de 9h-12h et 14h-17h
- Permanence téléphonique **bureau des étrangers** : du lundi au vendredi de 9h à 10h au 05 59 98 23 84

RECLAMATION-SUGGESTION

Vous pouvez déposer vos réclamations et/ou suggestions dans les boîtes disponibles dans le hall d'accueil ou via le site internet (rubrique contactez-nous en bas de la page d'accueil).

HORAIRES D'OUVERTURE DES SERVICES AU PUBLIC

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Cartes grises et permis de conduire	9h-12h <i>Fermé l'après-midi</i>	9h-12h <i>Fermé l'après-midi</i>	9h-12h <i>Fermé l'après-midi</i>	9h-12h <i>Fermé l'après-midi</i>	9h-12h <i>Fermé l'après-midi</i>
Titre de séjour étrangers	9h-12h 13h30-16h	9h-12h <i>Fermé l'après-midi</i>	9h-12h 13h30-16h	9h-12h <i>Fermé l'après-midi</i>	9h-12h 13h30-16h
Armes		13h30-16h		13h30-16h	
Autres services de la préfecture	9h-12h 14h-16h	9h-12h 14h-16h	9h-12h 14h-16h	9h-12h 14h-16h	9h-12h 14h-16h

Les démarches concernant :

- Les **cartes nationales d'identité** et les **passesports** s'effectuent auprès des mairies équipées d'une station biométrique (voir liste des mairies à l'encart « informations départementales » sur la page démarches administratives → passeports ou cartes nationales d'identité).
- Les **demandes de naturalisation et d'asile** s'effectuent auprès de la préfecture de la Gironde (pour plus de détails consulter le site www.gironde.gouv.fr).